

13.04.2022 - 16:25 Uhr

## La "Weltwoche" s'en tire avec un petit blâme: La critique du reportage télévisé sur Pierre Krähenbühl n'a pas violé le devoir de rechercher la vérité (prise de position 14/2022)

Berne (ots) -

Parties: RTS c. "Weltwoche"

Thèmes: Recherche de la vérité / Audition lors de reproches graves / Conflits d'intérêts

Plainte partiellement admise

Résumé

En mars 2021, la "Weltwoche" a publié une critique d'une émission "Temps Présent" de la Radio Télévision Suisse RTS. Le reportage télévisé abordait les dessous du retrait de Pierre Krähenbühl, ancien commissaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'auteur de l'article de la "Weltwoche" reprochait à la journaliste de la télévision une attitude "anti-israélienne" tendancieuse et une sélection partielle des interlocuteurs. Il indiquait également que d'autres plaintes avaient été adressées au Conseil de la presse et au médiateur de la SSR au sujet de ce reportage, encore pendantes. Le fait qu'il a lui-même déposé ces plaintes n'est pas mentionné.

La RTS et la journaliste visée ont quant à elles adressé une plainte au Conseil de la presse contre l'article de la "Weltwoche", estimant qu'il viole le devoir de rechercher la vérité. La journaliste n'a par ailleurs pas été entendue avant publication au sujet des reproches graves qui lui étaient faits.

Le Conseil de la presse ne constate aucune atteinte au devoir de vérité de la part de la "Weltwoche", et il ne considère pas que le devoir d'auditionner a été violé, parce que l'auteur avait au préalable demandé à la rédaction de "Temps Présent" de prendre position. L'auteur de la "Weltwoche" a toutefois porté atteinte au code de déontologie des journalistes en omettant d'indiquer dans son texte que c'était lui, et pas n'importe quel quidam, qui avait déjà porté plainte auprès du Conseil de la presse et du médiateur de la SSR.

Contact:

Schweizer Presserat  
Conseil suisse de la presse  
Consiglio svizzero della stampa  
Ursina Wey  
Geschäftsführerin/Directrice  
Rechtsanwältin  
Münzgraben 6  
3011 Bern  
+41 (0)33 823 12 62  
info@presserat.ch  
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100887914> abgerufen werden.